

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 22 août 2014 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Est absente :

Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2014
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Dépôt des indicateurs de gestion
 - 6.2 Règlement numéro 2014-628 – Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - 6.3 Nomination d'un Maire suppléant
 - 6.4 Modification au mode de financement du règlement numéro 2014-628 visant à décréter des travaux de réaménagement de la salle du conseil
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Aucun sujet à traiter
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Travaux de fondation de l'avenue des Hirondelles – Acceptation provisoire et décompte définitif
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter

- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2014-08-082 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOPTÉ l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2014-08-083 2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUILLET 2014**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juillet 2014 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ADOPTÉ le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 juillet 2014 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2014-08-084 3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 22 août 2014 au montant de 482 702.45 \$ dont :

- 458 824.42 \$ sont des comptes payés;
- 23 878.03 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de document

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

Dépôt de document

6.1 **DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION**

Tel que stipulé à l'article 4 de l'arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (L.R.Q., c. M-22.1, r. 1.3), le Service de la trésorerie dépose au Conseil, séance tenante, le rapport des indicateurs de gestion pour l'année 2013.

Dépôt de document

6.2 **RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-628 – DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité au registre tenu en regard du règlement numéro 2014-628 visant à décréter des travaux de réaménagement de la salle du conseil, un emprunt de 50 500 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt.

Ce certificat stipule que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2014-628 est de 887, que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 100 et qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée pour demander la tenue d'un scrutin référendaire. En conséquence, le règlement numéro 2014-628 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2014-08-085

6.3 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du Conseil à titre de Maire suppléant;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

NOMME Monsieur Roger Martel à titre de Maire suppléant, et ce, jusqu'à la levée de la séance ordinaire du mois de juin 2015.

Adoptée à l'unanimité

2014-08-086

6.4

MODIFICATION AU MODE DE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-628 VISANT À DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, lors de la séance du 18 juillet 2014, le règlement numéro 2014-628 visant à décréter des travaux de réaménagement de la salle du conseil, un emprunt de 50 500 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et qu'un registre a été tenu le 6 août 2014;

CONSIDÉRANT que le Conseil est autorisé à utiliser les soldes disponibles des règlements suivants pour financer les travaux et ainsi éviter d'imposer et prélever une taxe spéciale, pour une somme de 50 500 \$:

Règlement	Solde disponible
Règlement numéro 2008-523 décrétant un emprunt de 175 000 \$ et une dépense de 175 000 \$ relatif à l'achat d'un chargeur sur roues usagé	2 381 \$
Règlement numéro 2011-599 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection de rues, un emprunt de 2 566 535 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe permettant le paiement dudit emprunt	39 776 \$
Règlement numéro 2012-607 décrétant l'achat d'un camion et d'équipements de déneigement, un emprunt de 239 400 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe permettant le paiement dudit emprunt	8 343 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

DEMANDE au Service du financement municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'utiliser les soldes des règlements indiqués dans le préambule pour financer les travaux décrétés dans le règlement numéro 2014-628.

Adoptée à l'unanimité

7. **URBANISME**

7.1 Aucun sujet à traiter

- 2014-08-087
8. **TRAVAUX PUBLICS**
- 8.1 **TRAVAUX DE FONDATION DE L'AVENUE DES HIRONDELLES – ACCEPTATION PROVISOIRE ET DÉCOMPTE DÉFINITIF**
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de Monsieur Pierre Desmarais, ingénieur, de procéder à l'acceptation provisoire des travaux en date du 13 août 2014 pour le projet intitulé « Travaux de fondation de l'avenue des Hirondelles »;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable de Monsieur Pierre Desmarais, ingénieur, de payer le décompte définitif de l'entrepreneur David Riddell Excavation/Transport au montant de 50 905.23 \$, taxes incluses;
- POUR CES MOTIFS :**
- Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :
- APPROUVE** l'acceptation provisoire des travaux en date du 13 août 2014 pour le projet intitulé « Travaux de fondation de l'avenue des Hirondelles »;
- AUTORISE** le paiement du décompte définitif de l'entrepreneur David Riddell Excavation/Transport au montant de 50 905.23 \$, taxes incluses;
- RETIENNE** un montant de 2 600 \$ de la garantie d'exécution jusqu'à l'acceptation finale des travaux.
- Adoptée à l'unanimité
9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**
- 9.1 Aucun sujet à traiter
10. **CORRESPONDANCE**
- 10.1 Le greffier dépose au Conseil, séance tenante, les lettres suivantes :
- Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Aide financière au montant de 496 650 \$ dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.
 - Ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec – Contribution financière au montant de 19 872 \$ dans le cadre du Programme Initiative d'investissement local (IIL).
11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **AUTRES SUJETS**
- Dépôt de document

2014-08-088

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 18, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).